

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 19 juin 2020

CREATION DE
DEUX EMPLOIS
NON PERMANENTS,
CONTRATS DE
PROJETS POUR LA
MISE EN ŒUVRE
DU PROJET PACTE
(PROGRAMME
D'ACTION
CONCERTE POUR
LA TRANSITION
ECOLOGIQUE DU
GRAND GENEVE
2020-2023)

L'an deux mil vingt le dix-neuf juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 12 juin 2020

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE- M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M. Claude MANILLIER

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ - M. Claude MANILLIER – M. Christian PERRIOT

N° CS2020-20

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 25
Pouvoirs : 0

CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS, CONTRATS DE PROJETS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PACTE (PROGRAMME D'ACTION CONCERTÉ POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND GENEVE 2020-2023)

A l'occasion du Comité syndical du 21 février 2020, les élus du Pôle métropolitain du Genevois français ont approuvé la participation de la collectivité au dépôt de la fiche projet INTERREG V France-Suisse « Programme d'Actions Coordonné pour la Transition Écologique du Grand Genève » (PACTE).

Ce programme, déposé le 29 mai 2020 par le Pôle métropolitain et impliquant le canton de Genève, la Région de Nyon, le Canton de Vaud, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Département de l'Ain et de la Haute-Savoie et le Pôle métropolitain, doit permettre à l'échelle transfrontalière de répondre aux objectifs suivants :

- Donner une nouvelle orientation au projet de territoire Grand Genève en l'amenant à prendre le tournant de la transition écologique sur la base d'objectifs communs.
- Coordonner/renforcer les démarches et initiatives des partenaires du Grand Genève en les faisant converger au sein d'une même dynamique transfrontalière avec un plan d'actions à 5 ans comprenant la mobilité, l'aménagement du territoire et l'environnement.

Ce projet, pour une pleine appropriation et une mobilisation active de tous les acteurs du territoire, doit passer par une large concertation transfrontalière.

Dans ce cadre, le Pôle métropolitain est particulièrement responsable de la démarche de concertation et de la communication (dont la préparation de plusieurs événements).

Les dépenses supportées par le Pôle métropolitain reposent sur des mandats externalisés et des dépenses Ressources Humaines.

Vu la réunion du Bureau du Pôle métropolitain du 05 juin,

Vu la nécessité pour mener à bien le projet PACTE du Grand Genève portant sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 avril 2023 de recruter deux agents par contrat de projet à date de recrutement et pour la durée de l'opération INTERREG.

Le premier poste porte sur la participation et démarche de concertation (élus, milieux économiques, associatifs et académiques). Le second poste est dédié à la communication de la démarche ainsi que sur l'organisation d'un événement fédérateur Grand Genève en 2022 (qui pourrait être les Assises européennes de la Transition écologique, prévues en janvier 2022) et un protocole de signature du plan d'actions en décembre 2022.

Plus concrètement les missions porteront sur les missions suivantes.

Poste chargé de mission participation et démarche de concertation

- Elaborer la méthodologie de concertation, c'est-à-dire piloter et animer le groupe de travail 2 du projet PACTE portant sur la concertation afin que les différents partenaires se mettent d'accord sur une méthodologie commune.
- Piloter la concertation
- Suivre le budget lié à la concertation et les remontées de dépenses Interreg
- Impulser la réalisation du programme d'actions par l'animation du réseau d'acteurs selon les 5 groupes d'acteurs pré-identifiés
- Assurer la conduite spécifique des actions liées au Conseil consultatif métropolitain (CCM), sous sa nouvelle forme.
- Participer à la communication générale du Pôle métropolitain et du Grand Genève, correspondants aux projets transversaux, liés au Projet d'agglomération 4, aux Plans climat air énergie territoriaux (PCAET), au Schéma de cohérence territorial (SCoT), à l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), etc.

Poste chargé de communication et évènements :

- Organisation des événements Assises européennes de la transition énergétique et PACTE Grand Genève
- Construction et définition d'une stratégie de communication avec mise en œuvre d'un plan d'action pour la valorisation de l'évènement des Assises européennes de la transition énergétique (IN et OFF), selon les publics cibles
- Développement du réseau partenarial et des contractualisations en faveur de ces évènements que ce soit en partenariats publics-privés ou publics, ou associatifs.
- Suivi du budget des évènements
- Initiation de la Maison de la transition écologique pendant les Assises européennes de la transition énergétique ou autre évènement Grand Genève
- Appui à la communication PACTE Grand Genève, dédiée à la communication globale transition écologique
- Participation aux projets transversaux du Grand Genève ou du Pôle métropolitain du Genevois français (Projet d'agglomération n°4, PCAET, SCOT, AOM, etc.).

Ces recrutements sont proposés sous forme d'emplois non permanents à travers des contrats de projet d'une durée limitée à date de recrutement et jusqu'à achèvement de l'opération INTERREG. Ils ne seront pas inscrits au tableau des emplois.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 34 et 3 II modifié,
Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la Fonction Publique Territoriale,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CREE** un emploi non permanent, sous la forme d'un contrat de projet d'une durée limitée à date de recrutement, dans le grade d'Attaché territorial, afin de mener à bien le projet PACTE du Grand Genève pour une durée prévisible de 3 ans. Cet agent assurera les fonctions de Chargé(e) de mission évènement et communication pour la transition écologique du Grand Genève à temps complet.
- **CREE** un emploi non permanent, sous la forme d'un contrat de projet d'une durée limitée à date de recrutement, dans le grade d'Attaché territorial, afin de mener à bien le projet PACTE du Grand Genève pour une durée prévisible de 3 ans. Cet agent assurera les fonctions de Chargé(e) de mission participation pour la transition écologique du Grand Genève à temps complet.
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 25.06.20

Publié ou notifié le 25.06.20

Le Président,
Jean DENAIS

